



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Jeudi 28.11.2024

à 20 Heures

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session Extraordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Annie-France MONDELIN, Maire, en suite des convocations du 21 novembre 2024.

Présents : Mondelin Arnoux Prieur Lassot Guinet Carvalheiro Pigeron Lallias Bourrachot Fournal Cassier Cuissinat Lageneste

Absent(e) excusé(e) : **Laurence Jehanno** donne pouvoir de vote à Philippe Lassot

Le quorum est atteint. La séance peut commencer.

Secrétaire de séance : M. Gérard Lallias

Le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation :

I – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2024

Lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

II – Bâtiments – voirie et services communaux

1. Dissimulation réseau Basse Tension la Broche RD 779

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

Dissimulation réseau Basse Tension la Broche RD 779

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à 183 300 €.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 10 années.

Après délibération, Conseil Municipal :

- approuve l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Madame le Maire.
- demande la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 6703 euros lors des 10 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 65548 « contributions aux organismes de regroupement ».

► Vote : à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour des raisons budgétaires, une demande de report d'un an des cotisations a été accordée par Monsieur Yves SIMON, Président du SDE 03. Ces emprunts débiteront en 2027.

2. Eclairage Public suite dissimulation réseau Basse Tension la Broche RD 779

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

Eclairage Public suite dissimulation réseau Basse Tension la Broche RD 779

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à 72 590 €.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 10 années.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- approuve l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Madame le Maire.
- demande la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 4840 euros lors des 10 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 65548 « contributions aux organismes de regroupement ».

► Vote : à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour des raisons budgétaires, une demande de report d'un an des cotisations a été accordée par Monsieur Yves SIMON, Président du SDE 03. Ces emprunts débiteront en 2027.

3. Dissimulation réseau Basse Tension la Broche RD 779 (partie commune avec Chassenard)
--

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

Dissimulation réseau Basse Tension la Broche RD 779 (partie commune avec Chassenard)

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à 98 500 €.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 10 années.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- approuve l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Madame le Maire.
- demande la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 3602 euros lors des 10 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 65548 « contributions aux organismes de regroupement ».

► Vote : à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour des raisons budgétaires, une demande de report d'un an des cotisations a été accordée par Monsieur Yves SIMON, Président du SDE 03. Ces emprunts débiteront en 2027.

III – Administration Générale

IV – Finances

1. Décision modificative

Renouvellement du matériel informatique en décembre 2024 :

- un ordinateur portable pour l'école
- un vidéoprojecteur pour la Mairie

Madame le Maire indique que l'ensemble du matériel cité sera financé en 2024 (crédit suffisant), de ce fait, pas besoin de décision modificative

Un autre vidéoprojecteur (pour l'école) sera budgétisé en 2025.

V – Urbanisme

VI – Questions Diverses

1. Intervention de l'huissier Maître Alexa LANGEVIN.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à ce jour, le gérant de R'Market (Multiservices) est redevable d'une somme de 3 000 € (loyers impayés d'avril à septembre, ceux d'octobre et novembre 2024 ont été réglés).



Afin d'avancer, Madame le Maire souhaitait demander à Maître Alexa Langevin, huissier à Dompierre-sur-Besbre d'intervenir sur ce dossier.

Mais depuis le 24 septembre dernier, la société R'Market est en redressement judiciaire et de ce fait, mandater un huissier n'est plus nécessaire, compte-tenu de l'enregistrement de cette créance dans la procédure judiciaire.

Un nouveau courrier a été adressé au Mandataire Judiciaire de R'Market, pour accélérer la cession du fonds de commerce, sachant que 2 repreneurs éventuels sont intéressés.

Pour information :

- Plusieurs élus se sont proposés pour aider à allumer les bougies, lors de la soirée des illuminations, le 8 décembre 2024. Les Conseillers Juniors participeront à la mise en place des bougies. Des binômes seront mis en place, un élu avec un junior. Les représentants de l'Amicale Laïque et des Conscrits proposeront différentes animations en plus de celles du Comité des Fêtes.
- Les élus de la commission « Développement économique se réuniront le vendredi 13.12.2024 à 14 h pour évoquer le devenir de l'épicerie et du bâtiment de « la Poste » avec Madame Meilleur chargée de mission Petites Villes de Demain et de développement économique (commerce et artisanat) du Grand Charolais.
- Le Conseil Municipal donne une suite favorable aux demandes d'inscription de 2 enfants à l'école (familles extérieures à la commune – assistantes maternelles à Molinet). Cependant le dossier de demande de dérogation pour l'enfant dont les parents sont séparés devra être signé par les 2 représentants légaux.
- Pour donner suite à la demande de M. Guitard, président de l'UCD, les élus ne souhaitent plus accueillir les courses cyclistes pendant le week-end de la Fête Patronale, trop d'organisation pour peu de participants.
- Les élus présents ont apprécié le repas anniversaire des 60 ans de la cantine en compagnie des enfants et des anciens agents communaux. Un moment très convivial
- Points de la semaine tous les lundis à 8 h 30 avec Jean-Pierre Montagnier et les secrétaires, Madame le Maire invite les élus à y participer.
- Madame le Maire s'est réjoui d'avoir accueilli ce jour, le service spécialisé « retraite » du Centre de Gestion 03 à la salle 1 qui a informé les agents communaux de Molinet et des villes extérieures sur la réforme des retraites. Retours très positifs des participants. Plusieurs dossiers ont été traités, lors de cette séance.
- Madame Prieur et Monsieur Fournal remettront aux enfants des diplômes pour leurs participations au Cross organisé pour le Téléthon.

<p style="text-align: center;">Le Maire Annie-France MONDELIN</p> 	<p style="text-align: center;">Secrétaire de Séance Gérard LALLIAS, CM</p> 
--	--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure et cinquante minutes